

Le 16/05/2013

Convocation du Conseil municipal adressée individuellement par écrit à chacun des membres pour la réunion du 28 mai 2013, à la mairie.

Le Maire

Séance du 28 mai 2013

L'an deux mil treize, le vingt huit mai à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de St Christophe-sur-le-Nais en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean POUSSIN, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. POUSSIN J., MEUNIER, J.-J., GUÉRIN T., REFFAY C., OGER F., BROCHERIEUX D., MANSO P. RULLON J.-M., LARUS P., Mme LEMAIRE C.,

ÉTAIENT EXCUSÉS :

BEDARD D : pouvoir à POUSSIN J

HERVET GARCIA T : pouvoir GUÉRIN T

ROYER M : pouvoir à LARUS P

TONDEREAU P., RAGUIDEAU D.,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GUÉRIN Thierry

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de conseil du 26 Mars 2013.

Le compte rendu est adopté à la majorité (Abstention de Mme Royer, absente lors du conseil du 26 mars).

M. Larus précise qu'il s'est abstenu le 26 mars pour l'approbation du compte rendu de conseil du 26 février car il était absent lors de cette séance.

2. Enquête Eolienne

Enquête éolienne : Monsieur le Maire fait part de l'avis négatif du commissaire enquêteur sur l'installation d'éoliennes à Dissay sous Courcillon. Il s'est appuyé sur « l'atteinte significative à l'environnement que d'avoir des covisibilités aussi marquées vis-à-vis d'éléments patrimoniaux majeurs et de monuments significatifs dans une région touristique aux paysages majeurs reconnus. » Monsieur le Maire rappelle que ces mêmes arguments avaient été exposés dans la délibération n°5 du 14 janvier 2013.

3. Produits Irrécouvrables

Délibération n°33 : Produits irrécouvrables - admission en non valeur-Bardet Thierry

Monsieur le Maire fait part de la proposition d'admission en non valeur d'une somme de 7,64 euros due par M. Bardet Thierry sur l'exercice 2011. Ce montant est inférieur au seuil des poursuites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur la somme de 7,64 euros due par M. Bardet Thierry au titre de l'exercice 2011. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération n°34 : Produits irrécouvrables - refus admission en non valeur- Steiger Yves

Monsieur le Maire fait part de la proposition d'admission en non valeur d'une somme de 44 euros due par M. Steiger Yves, notaire de la succession de Mme Verrier sur l'exercice 2010. Il est indiqué qu'il n'y a pas de fonds disponibles. Les membres du Conseil Municipal rappellent qu'il y a toujours une maison qui n'a pas été vendue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, refuse d'admettre en non valeur la somme de 44 euros, titre émis au nom du notaire chargé de la succession de Mme Verrier, car il existe une maison en vente. Il charge Madame le Trésorier de Neuillé Pont Pierre de continuer les poursuites pour recouvrer cette somme. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

4. Voirie

Parking Place Jehan d'Alluye : M. Pesnel au 7 pl. Jehan d'Alluye signale des stationnements abusifs de véhicules hors des places de parking, avec des heurts de portière. Monsieur le Maire précise que l'on ne peut empêcher les gens de s'arrêter hors parking pour poster une lettre, ou lorsque le parking est déjà complet. Il avait été posé des bacs à fleurs, qui ont été déplacés par la suite.

Empoisonnement des pigeons : M. Pesnel informe que des riverains empoisonnent les pigeons. Il sollicite une interdiction d'empoisonnement et demande une solution pour empêcher la prolifération des pigeons. Monsieur le Maire rappelle qu'un système à ultrasons a été placé dans l'église pour limiter l'action des pigeons, et beaucoup de pigeons ont disparu.

Amendes de police : le Conseil Général accuse réception du dossier. La décision sera rendue au mois de juin. Les travaux consistent en des marquages au sol au niveau du foyer rural et la modification des trottoirs et des parkings consécutivement aux travaux de restructuration du groupe scolaire.

5. Restructuration Groupe Scolaire

Délibération n°35 : Restructuration Groupe scolaire : lot 13 - Chauffage - Saniclimat avenant n°1 - travaux en moins value de 1056,60€ HT

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 en moins value d'un montant de 1056,60€HT pour des travaux de démontage de dalles, travaux qui seront transférés à l'entreprise Domingues (lot 8 : plâtrerie).

Le marché signé avec l'entreprise Saniclimat d'un montant initial de 93553,99€HT, minoré de l'avenant n°1 de 1056,60€HT sera porté à 92497.39€HT soit 110626,88CTTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'avenant n°1 en moins value d'un montant de 1056,60€HT. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Délibération n°36 : Restructuration Groupe scolaire : lot 8 - Plâtrerie - Domingues

avenant n°1 - travaux en plus value de 1056.60€ HT

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 en plus value d'un montant de 1056,60€HT pour des travaux de démontage de dalles, travaux qui ne seront pas assurés par l'entreprise Saniclimat (lot 13 chauffage) et qui ont fait l'objet d'un avenant en moins value.

Le marché signé avec l'entreprise Domingues d'un montant initial de 43543,24€HT, majoré de l'avenant n°1 de 1056,60€HT sera porté à 44599,84 €HT soit 53341.41€TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'avenant n°1 en plus value d'un montant de 1056,60€HT. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Délibération n°31 : Demande de subvention FDACR 2013

Monsieur le Maire fait part de l'appel à projet du Conseiller Général de Neuvy Le Roi pour la demande de subvention Fonds Départemental d'Aides aux Communes Rurales. Monsieur le Maire propose de soumettre les projets suivants :

Travaux foyer rural : 69 000€HT travaux + 7 800€HT MO

Matériel pour nouveau groupe scolaire : 8432,19 €HT

Débroussailleuse : 643,81 €HT

Le montant total de ces projets s'élève à 85876,00 €HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du FDACR pour les projets ci-dessus exposés, pour un montant de 85876,00€HT.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Contrat de territoire : Il y aura une contractualisation entre le conseil général et les territoires (contrat de 3 ans). Monsieur le Maire informe que le FDACR n'existera plus à compter de 2014.

Les projets communaux devront être au préalable sélectionnés par la Communauté de Communes, ce qui rend l'inscription des projets très aléatoire compte tenu des majorités nécessaires.

6. Bâtiments

Hôtel les Glycines : Monsieur le Maire fait part de la lettre de M. Stéphane Meunier informant de la cession :

Une licence IV pour un montant de 8000€

Matériel de restauration pour 7000€

Immeuble pour 105000€

Monsieur Stéphane Meunier demande à ce que cette information soit diffusée.

Des élus s'interrogent sur le devenir de la licence IV et sur l'opportunité de racheter celle-ci.

Monsieur le Maire informe qu'une licence IV avait été achetée 2000 francs après la cessation d'activité d'un établissement en Vienne et qu'elle était tombée en désuétude faute d'utilisation.

Monsieur le Maire suggère d'attendre de voir si un acquéreur se présente pour l'ensemble de l'affaire, auquel cas, il aurait besoin de la licence IV pour le commerce. Ce commerce est en vente depuis environ 2 mois. L'information a déjà été diffusée auprès de la Communauté de Communes de Racan. Par contre une personne s'est renseignée en mairie sur les bâtiments en vente et indiqué qu'il n'y avait pas de pancarte à vendre sur l'hôtel restaurant.

Il est rappelé que l'arrivée de l'autoroute a contribué à la fermeture d'un restaurant routier et de l'hôtel-restaurant de la commune.

Foyer rural : Monsieur le Maire fait part du refus d'aide du conseil général car cette action ne relève pas des champs prioritaires du Conseil Général (parquet, isolation et mise aux normes des sanitaires avec création de WC handicapés.)

Monsieur le Maire informe que l'aide parlementaire est en cours d'instruction. Il espère qu'il y aura une aide importante. Monsieur le Maire précise qu'il a fait valoir que la Communauté de Communes de Racan ne versait aucune subvention à la commune. Précédemment, l'aide parlementaire octroyée sur le projet de l'école fut de 20000€, alors que tous les autres projets avaient reçu un maximum de 10000€.

Le foyer rural a bien servi dernièrement avec l'organisation du repas des anciens. Le service de prévention avait fermé ce bâtiment sous l'ancienne municipalité, qui fut remis aux normes en 2008 en urgence car les locaux de la cantine étaient inaccessibles. Le foyer rural est actuellement utilisé par les associations et par les services de cantine et de garderie.

Foyer Rural : Monsieur le Maire informe que le dossier de demande DETR, bien que complet, sera réexaminé au mois de septembre. Le dossier de consultation des entreprises est en cours de réalisation. Le Conseil Municipal demande que des artisans locaux soient consultés.

Eglise : Monsieur le Maire fait part du refus d'aide du Conseil Général. Le Conseil Général invite à repenser les financements croisés au titre de la contractualisation qui devrait être mise en place via un Projet de Contrat de Territoire qui serait effectif en 2014. Monsieur le Maire informe qu'il a demandé l'inscription de plusieurs projets communaux lors d'une séance de travail à la Communauté de Communes de Racan ce jour.

Délibération n°37 : Prêt Espace Beau Soulage - repas des anciens combattants -11 novembre :

Monsieur le Maire fait part d'une lettre de M. Boulesteix, président de l'UNC AFN, pour solliciter la salle de Beau Soulage pour l'organisation du repas des anciens combattants le 11 novembre. Cette salle est prêtée à la Musique Municipale pour ce même soir à l'occasion de l'apéritif concert à compter de 18h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le prêt à titre gratuit de la salle Beau Soulage pour l'organisation du repas des anciens combattants le 11 novembre. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

7. Intercommunalité

Délibération n°38 ; Syndicat Intercommunal Cavités 37 : adhésion des communes de la Celle-Guenand, Lignières de Touraine et la Membrolle sur Choisille.

Monsieur le Maire fait part des adhésions des communes de la Celle-Guenand, Lignières de Touraine et la Membrolle sur Choisille au syndicat intercommunal Cavités 37 par délibération des 14/02/2013 et 21/03/2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ratifie les adhésions des communes de la Celle-Guenand, Lignières de Touraine et la Membrolle sur Choisille au syndicat intercommunal Cavités 37. Il charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision au syndicat Cavités 37.

Syndicat de gendarmerie de Neullé Pont Pierre : Monsieur le Maire informe que la participation de la commune s'élèvera à 3306 € pour l'année 2013. (Population retenue : 1102 habitants)

Délibération n°32 : Représentation des communes au sein de l'EPCI à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux

La loi du 31 décembre 2012 dite « loi Richard » article L 5211 du CGCT modifie les dispositions de la RCT du 16 décembre 2010 concernant le nombre maximal de sièges dans les conseils communautaires à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux.

Après s'être fait présenter les 2 hypothèses possibles par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Racan, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaires qui s'est réuni le 11 avril 2013, a décidé à la majorité (2 abstentions : C. Corne, A. Mans),

- de proposer aux communes membres de l'EPCI de répartir librement le nombre de sièges attribués par la loi et de bénéficier de 25% de sièges supplémentaires sur le nombre de sièges total obtenu, soit 22 sièges x 25 = 27% sièges*

- de proposer aux communes membres de l'EPCI une répartition selon la strate démographique telle que la situation actuelle :*

2 sièges pour 500 habitants

3 sièges pour 500 à 1 000 habitants

4 sièges pour 1 000 habitants et +

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision du conseil communautaire qui s'est réuni le 11 avril 2013 de répartir librement le nombre de sièges attribués, soit 27, avec une répartition selon la strate démographique telle que décrite ci-dessus à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Réforme des scrutins locaux : Monsieur le Maire expose que l'abaissement de deux unités des conseils municipaux, envisagé par le législateur, n'a pas été retenu. Il y aura donc 15 conseillers municipaux qui seront élus au scrutin de liste avec parité homme-femme, avec présentation de liste complète et déclaration de candidature. L'élection des délégués communautaires reste à préciser : les 4 premiers de liste ou liste complémentaire.

8. Affaires Scolaires

Délibération n°41 : Convention psychologue scolaire

Monsieur le Maire fait part des termes de la convention portant participation financière au fonctionnement du psychologue scolaire. La contribution financière s'élève à 0,76€ par élève inscrit dans l'école, soit pour la commune de Saint Christophe sur le Nais, la somme de 81,32 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les termes de la convention (dont une copie est annexée), autorise le paiement de la somme et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération n°39 : demande d'inscription scolaire hors commune de résidence-enfants HUGON Eva et GUDEL Célia

Monsieur le Maire fait part de la demande de M. et Mme Hugon, domiciliés à Saint-Paterne-Racan de scolariser leur fille Eva Hugon, 3 ans, à l'école maternelle de Saint Christophe sur Le Nais à compter de la rentrée de septembre, car leur nourrice habite à Saint Christophe sur le Nais.

Monsieur le Maire fait part de la demande de M. Gudel Arnaud et Derrouche Sonia, domiciliés à Saint Christophe sur le Nais, de scolariser leur fille Célia Gudel, à l'école élémentaire de Saint-Paterne-Racan à compter de la rentrée de septembre, car leur nourrice habite à Saint-Paterne-Racan.

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération n°44 du 18 avril 2013 de la commune de Saint-Paterne-Racan, autorisant l'inscription de Eva Hugon à l'école de Saint Christophe sur le Nais et refusant de payer les frais de scolarité.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter une délibération acceptant la scolarisation d'Eva Hugon dans notre commune et sollicitant la réciprocité pour la scolarisation de Célia Gudel à Saint-Paterne-Racan : non participation aux frais de scolarité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-accepte la scolarisation de Célia GUEDEL à Saint-Paterne-Racan et refuse la participation aux frais de scolarité

-accepte la scolarisation de Eva Hugon à l'école de Saint Christophe sur le Nais

-autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

9. Demande de logement

Délibération n°40 : attribution de logement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide des attributions de logements suivantes :

T4 individuel au 14 rue du Four à Chaux : Launay Mélanie et ses deux enfants

T3 individuel au 18 rue du Four à Chaux : Alcaraz Pascale et Manureva et Moussu Didier

T4 collectif au 1 rue Elisabeth Le Port : Rolin Johana et ses deux enfants

T3 collectif au 1 rue Elisabeth Le Port : Lilic Pascaline et Oger Alice

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

10. Affaires Diverses

DGF et dotation nationale 2013 :

Notification des services préfectorales :

DGF = 131960€, exacte à l'inscription budgétaire,

Dotation nationale de péréquation = 34195€ (inscrit 30 000€),

Dotation de solidarité rurale = 89 971€(inscrit 70000 €)

Site Internet : mairie-saintchristophesurlenais.fr

Le site est en ligne depuis quelques jours. Monsieur le Maire propose que les résumés des comptes-rendus des conseils municipaux soient publiés sur le site avant ratification par l'ensemble des conseillers, afin que l'information soit diffusée le plus rapidement possible. Les remarques éventuelles seront mentionnées après adoption définitive du compte-rendu par les conseillers municipaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord.

Restructuration du groupe scolaire :

Monsieur le Maire fait part des devis pour le mobilier scolaire nécessaire au fonctionnement des nouveaux locaux. Madame Lemaire fait lecture de ces devis. Les crédits alloués sur ce poste s'élève à 10000€TTC.

Les locaux devraient être livrés au mois de juillet. Monsieur le Maire fait un compte rendu des difficultés rencontrées avec le chauffagiste qui réalise ses travaux avec plusieurs semaines de retard.

Il n'y aura pas d'inauguration car elle aurait lieu durant la période pré-électorale.

Levée de séance à 22h 15.